

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les pourvus de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives
1AU1	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AU2	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AU1	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties annexes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties centrales des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ae (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques implantées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nen (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des conditions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en bordure entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nl (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL admettant reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Châteauneuf-Touraine	3,055 m²
2	Création d'un parking	Commune de Châteauneuf-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès vaine	Commune de Châteauneuf-Touraine	265 m²
4	Création d'un accès vaine	Commune de Vallières-les-Grands	175 m²
5	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	425 m²
6	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	538 m²
7	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	825 m²
8	Équipement de la voie	Commune de Portevy	80,962 m²
9	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	595 m²
10	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	1,175 m²
11	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	462 m²
12	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	396 m²
13	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	2,146 m²
14	Création d'un accès vaine	Commune de Montreuil-sur-Cher	1,135 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	1,365 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2,235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5,653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2,145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	1,292 m²
20	Création d'un accès vaine	Commune de Montreuil-sur-Cher	4,295 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5,135 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5,135 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	3,205 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2,745 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	2,026 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1,845 m²
27	Création d'un accès vaine	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1,122 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverolles-sur-Cher	1,138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée et développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Abruis de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtimens et édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination (32)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
  - Che de voir à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (28)
  - Espace boisé classé (15)
  - Partaire mobile sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Parcelle boisée protégée au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (20)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marque de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Voie domaniale de Montreuil
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreuil-sur-Cher et Montreuil-Viel-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOY à Cèdre la Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Élaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON - Agglomération

04b  
SJ1

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvé l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

Le Président  
Jean-Luc BRAULT


ÉCHELLE  
12 000

SOURCE :  
DGPF - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

urbanisme  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Orangees  
49000 SAUMUR  
Tél : 02 41 51 98 39  
Mail : contact@urbanisme.fr

VAL DE CHER CONTRÔIS  
15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRES  
Tél : 02 54 78 15 50



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont indicatifs pour accéder les bases constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUj	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUj	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à faire d'accueil des gens du voyage
Ag (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nl (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nr (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL, activités reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 000 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	450 m²
3	Création d'un accès vaine	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valaires-sur-Grandes	170 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	400 m²
6	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	530 m²
7	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	800 m²
8	Équipement de la voie	Commune de Portevoy	80 960 m²
9	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	190 m²
10	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	1310 m²
11	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	400 m²
12	Création d'un accès vaine	Commune de Portevoy	390 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 010 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 340 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 230 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 610 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	2 230 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	1 290 m²
20	Création d'un accès vaine	Commune de Montreuil-sur-Cher	420 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	6 130 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	5 070 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-sur-Cher	300 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chédon	1 800 m²
27	Création d'un accès vaine	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 100 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (36)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique (M)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique pour son caractère de service ou affecté à l'exercice d'une activité (2)
  - Chêne de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (28)
  - Espace boisé classé (15)
  - Patrimoine mobilier classé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Péris : bois à préserver protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (10)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 151-6 & L. 151-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Forêt domaniale de Montreuil
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreuil-sur-Cher et Montreuil-Viel-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOX à Céré-la-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON - TC

4Z  
Elaboration  
04c  
S.J2

Urbanisme  
Agence Val de Loire  
Site Scopes  
Rue des Palmes Croisées  
49100 SALLMUR  
Tel : 02 41 51 98 39  
Mail : contact@urban-iam.fr

WAL DE CHER  
CONTRÔIS  
Territoire de l'agglomération

15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRÔIS  
Tel : 02 54 78 15 50

ÉCHELLE  
1:5 000

SOURCE :  
DGFIP - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

Le Président  
Jean-Luc BRAULT

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.  
Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

